

Acquisition de deux fourgonnettes pour optimiser la desserte du territoire de la MRC de Joliette

Joliette, le 26 juillet 2021 – La MRC de Joliette, soucieuse de la qualité de son service à la clientèle, a récemment procédé à l'acquisition de deux fourgonnettes adaptées pour l'exploitation de son service de transport. Plus précisément, ces véhicules sont modifiés afin d'en permettre l'accessibilité aux personnes en fauteuil roulant.

Depuis mars 2020, la MRC de Joliette opère en régie une portion de sa desserte en transport adapté. Au lancement du projet, il avait été convenu de procéder à l'achat de six véhicules et par la suite d'augmenter la flotte annuellement, selon les besoins de notre clientèle. La pandémie ayant impacté de manière drastique ce service, le projet avait dû être reporté. Avec le retour en force de la clientèle, ces acquisitions étaient devenues nécessaires afin de maintenir un haut niveau de service et pour répondre à la demande qui est continuellement en augmentation.



« Notre équipe du transport place l'utilisateur au cœur de ses priorités. Toujours à l'affût de nouvelles alternatives en vue d'optimiser les services rendus et de mieux répondre à la clientèle, l'acquisition par la MRC de deux fourgonnettes adaptées est un choix des plus judicieux. Ces véhicules supplémentaires nous permettent une alternative aux autobus dédiés à cette clientèle en période d'heure de pointe. Ainsi, elles permettront de diminuer le temps d'attente pour ces derniers, tout en permettant également l'ajout de deux véhicules pour l'ensemble de la clientèle. Cette décision stratégique sera bénéfique pour optimiser l'opérationnalité de ce service. » de dire monsieur Alain Bellemare, préfet de la MRC.

La MRC de Joliette est responsable de la gestion et de l'exploitation courante des services de transport adapté, collectif en milieu rural et urbain. L'équipe du transport est en place pour offrir le service aux citoyens de la MRC de Joliette. Rappelons en terminant que l'horaire des réservations pour la clientèle admise aux transports adaptés est du lundi au vendredi de 6h à 20h ainsi que les samedis et dimanche de 8h à 18h. Il est nécessaire de réserver au plus tard la veille avant 15h pour les déplacements du mardi au vendredi et au plus tard le vendredi avant 15h pour les déplacements du samedi, dimanche et lundi.

À propos de la division transport de la MRC de Joliette – Créée en juin 2017, la division transport de la MRC de Joliette a pour mission d'offrir des services de transport collectif et adapté sur l'ensemble du territoire des municipalités et villes de la MRC de Joliette. Pour l'année 2019, c'est plus de 175 000 déplacements qui ont été effectués via la desserte régionale, 152 000 sur les circuits urbains, une moyenne de 77 500 en transport adapté et plus de 5 000 déplacements en milieu rural.